

Note d'information aux visiteurs UVF:

Les Unités de vie familiale (UVF) constituent des lieux de rencontre privilégiés permettant aux personnes détenues d'établir ou de rétablir une relation affective, dans des conditions d'intimité plus favorables et sur un temps plus long que dans le cadre de parloirs classiques.

Il s'agit d'appartements implantés dans l'établissement pénitentiaire qui permettent à une personne condamnée ou prévenue de pouvoir recevoir des membres de sa famille et ses proches, titulaires d'un permis de visite.

Les personnes prévenues devront obtenir l'accord du magistrat saisi de leur dossier. Cet accord sera demandé par l'établissement au magistrat.

Les visites peuvent durer 6 heures, 24 heures, 48 heures ou 72 heures.

La fréquence des UVF est d'au moins une fois par trimestre, en fonction des possibilités de l'établissement.

La capacité d'accueil est de 3 personnes en plus de la personne détenue, avec possibilité d'une place supplémentaire pour un enfant de moins de trois ans.

Les appartements de type F2 sont meublés et comprennent une chambre à coucher ainsi qu'un salon avec canapé convertible, une cuisine aménagée et une salle de bain. Ils disposent tous d'un patio permettant un accès à l'extérieur.

La personne détenue doit remplir le formulaire de demande d' UVF et le remettre au surveillant UVF.

La famille doit en parallèle faire une demande écrite au service UVF à l'adresse suivante :

Centre pénitentiaire de Bourg en Bresse
Service UVF
20 chemin de la providence
BP90321
01011 Bourg en Bresse.

Pour que votre demande UVF soit examinée, vous devez ensuite remplir et renvoyer au service UVF **le formulaire de confirmation**,

Vous pouvez vous renseigner auprès du surveillant UVF, joignable à partir du standard en demandant le « service UVF » (04 26 16 10 00)

Lorsque le dossier est complet, le chef d'établissement prend sa décision après consultation d'une commission d'attribution en début de mois.

Lors de votre demande, le règlement intérieur vous a fourni en retour par courrier. Il détaille tout le fonctionnement des UVF. Veuillez en prendre connaissance.